

le vendredi 29 novembre 2002

10 heures

Prière.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. P. Robichaud, au nom de l'hon. M. Mockler :

12, *Loi modifiant la Loi sur la voirie* ;

par l'hon. M^{me} Jardine :

13, *Loi modifiant la Loi sur l'urbanisme*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

M. S. Graham donne avis de motion 47 portant que, le jeudi 5 décembre 2002, appuyé par M. Richard, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre Tous documents, correspondances, lettres, mémos, études, rapports et/ou évaluations concernant le futur de l'hôpital de St-Joseph de Dalhousie ou d'un centre de santé communautaire pour la région de Dalhousie, notamment une ventilation du budget comprenant les coûts en capital, les coûts de fonctionnement et toute compensation provenant des installations actuelles.

M. Richard donne avis de motion 48 portant que, le jeudi 5 décembre 2002, appuyé par M^{me} Mersereau, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre Tous documents, correspondances, lettres, mémos, études, rapports et/ou évaluations concernant les statistiques sur les causes des décès par suicide.

M^{me} Mersereau donne avis de motion 49 portant que, le jeudi 5 décembre 2002, appuyée par M. S. Graham, elle proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la répartition de l'effectif des médecins spécialistes par région et par année financière, depuis 1997-1998.

M^{me} Mersereau donne avis de motion 50 portant que, le jeudi 5 décembre 2002, appuyée par M. S. Graham, elle proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la répartition de l'effectif des médecins généralistes par région et par année financière, depuis 1997-1998.

M^{me} Mersereau donne avis de motion 51 portant que, le jeudi 5 décembre 2002, appuyée par M. S. Graham, elle proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la répartition des ETP pour les postes de généralistes au Nouveau-Brunswick par région sanitaire et par année financière, depuis 1997-1998.

M^{me} Mersereau donne avis de motion 52 portant que, le jeudi 5 décembre 2002, appuyée par M. S. Graham, elle proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la répartition des ETP pour les postes de spécialistes au Nouveau-Brunswick par région sanitaire et par année financière, depuis 1997-1998.

M^{me} Mersereau donne avis de motion 53 portant que, le jeudi 5 décembre 2002, appuyée par M. S. Graham, elle proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la répartition du nombre de lits dans les services psychiatriques provinciaux, énumérés par service et par année financière, depuis 1997-1998.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 2, 8 et 9.

Il est unanimement convenu de continuer de siéger une fois venue l'heure de la pause du midi.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Ashfield, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 2, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités ;*
- 8, *Loi modifiant la Loi sur le développement du tourisme ;*
- 9, *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 12 h 7.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 24 (27 novembre 2002);
documents demandés dans les avis de
motion 34 et 36 (28 novembre 2002).